

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Décision n°2025-13

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE  
REPLACEMENT D'UN MEUBLE DE CUISINE DANS LE  
LOGEMENT SITUÉ 24 PLACE DE LA MAIRIE**

**Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,**

**Vu** notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20220620-02 du conseil municipal en date du 20 juin 2022,

**Vu** l'arrêté 2020R72 du 27/05/2020 portant délégation de fonction du maire aux adjoints,

**Considérant** que la collectivité souhaite effectuer la réfection de la cuisine du logement situé au 24 Place de la Mairie,

**DECIDE**

- **d'attribuer** le marché relatif au remplacement d'un meuble de cuisine dans le logement situé au 24 Place de la Mairie à l'entreprise CLIM'EN BERRY située 2173 Route de l'Etang 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant de 1 493,33 € HT (soit 1 792,00 € TTC),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de **dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité le ..... 09 AVR. 2025 .....

Fait à Saint Martin d'Auxigny,  
le 08/04/2025

Le Maire

Fabrice CHOLET

